



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM24

**Objet : Vote du Budget Supplémentaire du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2024**

Séance du lundi 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 11 juin 2024

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU,
Sandakichenin DJANARTHANY, Bernard CASSAIGNE,
Daniel DOUCHET, Danielle DESRONDAUX.

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Serge MERCIECA, Ange MARTINEZ,
Michèle LAPLAZA.

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du
lundi 17 juin
DÉLIBÉRATION
N°2024COM24

Objet : Vote du Budget Supplémentaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 et d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE les inscriptions suivantes du Budget Supplémentaire 2024 et l'affectation des résultats 2023 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement :

- *Résultat d'investissement reporté (001)* + 9 845.78 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 9 845.78 €

Dépenses d'Investissement : 9 845.78 €

- *Chapitre 21 : Immobilisation corporelle* + 9 845.78 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 9 845.78 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement : 12 275.49 €

- *Résultat de fonctionnement reporté* +12 275.49 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 12 275.49 €

Dépenses de Fonctionnement : 12 275.49 €

- *Chapitre 011 : Charges à caractère général* + 12 275.49 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 12 275.49 €

APPROUVE L'affectation définitive des résultats 2023 de la manière suivante :

- Affectation en excédent d'investissement au **compte 001 pour 9 845.78 €**
- Affectation en excédent de fonctionnement au **compte 002 pour 12 275.49 €**

PRECISE que le Budget a été voté par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du CGCT, tant pour la section d'investissement que la section de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



